Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 008-210803904-20241014-43_2024-DE

République Française
Département des Ardennes
Commune de SORMONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/10/2024

Référence
43_2024

Objet de la délibération
Remplacement des lampadaires rue Irénée Carré et rue du Métier

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	11

Date de la convocation
04/10/2024

Date d'affichage

Vote
MAJORITE Pour : 0 Contre : 11 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 15/10/2024

Et

Publication ou notification du : 15/10/2024

L'an 2024 et le 14 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à Mme MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme à M. DENEUX François, GAVAZZI Romain à M. LEHEUTRE Bruno

Absents séance:
Absent(s) : MM : LEBLANC Éric, PIART Steve, SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Remplacement des lampadaires rue Irénée Carré et rue du Métier**

L'éclairage Public de la rue Irénée Carré et du début de la rue du Métier comportent des 11 point lumineux obsolètes et consommateurs d'énergie et différents du reste de la commune.

Il est proposé de procéder au remplacement de ceux-ci sur l'année 2025, selon devis de la FDEA :

Montant total de la dépense : 23 835,00 € HT (dont 1 135,00 € de Maîtrise d'Œuvre)

Subvention de la FDEA de 13 620,00 € HT

Participation de la commune : 10 215,00€ HT (14 755,00€ TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/10/2024
Le Maire
François DENEUX

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 008-210803904-20241014-43_2024-DE